



DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT TEMPORAIRE

Débit de boissons de _____ catégorie

Mme Sylvie GAUCHER le Maire,

Je soussigné(e)⁽¹⁾,

l'honneur de solliciter conformément aux dispositions des articles L. 3334-1 et L. 3334-2 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à⁽²⁾

du _____ au _____ à l'occasion⁽³⁾

Le _____ Signature :

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Sylvie GAUCHER, Maire de Guilhaerand-Granges

Vu l'article L. 2122-28 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 3334-1 et L. 3334-2 du Code de la santé publique

Vu⁽⁴⁾

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE :

Article unique. M.

est autorisé à ouvrir un débit temporaire de _____ catégorie

du _____ au _____

à l'occasion de _____

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à GUILHERAND-GRANGES

La Maire,

Le _____

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

Toute demande de débit de boissons temporaire est à déposer au minimum 15 jours avant la ou les manifestations. Formulaire à déposer à l'accueil de la mairie ou à envoyer par mail : accueil@guilhaerand-granges.fr